

**Rhône-Alpes** Région

*la Citoyenne*

**ATELIER CITOYEN  
SUR LA VIE ASSOCIATIVE**

**AVIS CITOYEN SUR LA QUESTION :**

*« Quel est le rôle et la place de la Région  
pour les associations ? »*

**Mars-avril 2011**

*Nous,*

*citoyens contributeurs de la Région Rhône-Alpes,*

AGNES Vanessa, AGRAM Janine, ARNOU Eric, BAZIN Vincent, BEKRI Jamel, BERTHET Christian, BOURGEON Patrick, CAURA Lionel, CAZEAUX LANDAIS Laure, CHOLLAT RAT Marine, CLARET TOURNIER Brigitte, CONTRINO Jacques, DARPHEUIL Denise, DELPIVAR Louis, DUMAS Alexandre, EISENSTEIN Philippe, ESSARI Amor, FAJRINE Lena, FREMY Sylvain, GIMZIA Anne-Marie, GRENIER Jean-François, HERMANN Louis, HERNANDEZ José, LECOULTRE Claire, MANTELIN Guy, MAZEAUD Emmanuelle, MECIRDI Mohamed, MONTEL René, ORECCHIONI Catherine, PERNET Jean-Paul, PESI Louis, PLASSE Evelyne, POGU Chantal, REGNAULT Annie, ROCHETTE Laurent, SADIN Marc, SCHNUR Kalman, TARANTO Saïda, VALLOUX Christine, VELOTTI Anne-Marie, VIGNAL Jean-Pierre, VIOLET Aline,

sélectionnés par tirage au sort et volontaires pour participer,

*avons formulé l'avis suivant :*

## Sommaire

Préambule.....	4
Chapitre I : Enjeu de l'engagement dans la vie associative.....	6
Objectifs : 1) Rendre le bénévolat accessible et attractif .....	7
2) Faire vivre le bénévolat .....	8
3) S'intéresser aux nouvelles formes de l'engagement .....	9
Chapitre II : Enjeu de développement de la vie associative .....	10
Objectifs : 1) Pérenniser la vie associative .....	11
2) Accompagner et reconnaître les émergences .....	14
Chapitre III : Enjeu de proximité entre la Région et la vie associative .....	16
Objectifs : 1) Développer un maillage de structures d'appui à la vie associative et permettre son accessibilité à toutes les associations .....	17
2) Favoriser un partenariat de qualité avec le monde associatif .....	19
Conclusion .....	22
Annexe : Liste des experts et parties prenantes .....	23

## Préambule

A la demande du Conseil Régional Rhône-Alpes, nous sommes 42 citoyens tirés au sort et reflétant la diversité de la population rhônalpine (lieu d'habitat, sexe, âge, profession), qui avons travaillé à la production d'un avis citoyen informé et argumenté sur la question suivante :

### ***Vie Associative : Quel est le rôle et la place de la Région pour les associations ?***

Cet avis a pour vocation d'éclairer les élus régionaux dans les décisions qu'ils sont fondés à prendre.

Au cours de trois week-ends en mars et avril 2011, nous avons travaillé collectivement selon plusieurs modalités : échanges de points de vue et de connaissances sur la vie associative, co-élaboration de nos questionnements sur le fait associatif, auditions d'experts et de parties prenantes du monde associatif (voir annexe), rédaction et validation collective de l'avis citoyen. Au fil des séances, nous avons alterné des séquences de travail en groupes ou sous-groupes et en séance plénière.

L'avis citoyen se compose de 3 grandes parties, recouvrant les 3 grands enjeux que nous avons choisi de prioriser. Nous avons structuré chaque partie autour de constats, d'objectifs et de recommandations :

1. L'enjeu de l'engagement dans la vie associative.
2. L'enjeu de développement de la vie associative.
3. L'enjeu de proximité entre la Région et la vie associative.

En arrivant ici en tant que citoyen, nous avons un fort sentiment d'éloignement par rapport à l'institution régionale. La Région était pour nous très étrangère à nos vies quotidiennes. Il nous a fallu un temps de formation et d'implication pour comprendre les enjeux de la vie associative et voir la place que la Région pouvait occuper.

Deux ou trois questions faisant débat ont émergé : la place d'associations bénéficiant de fonds publics dans l'activité économique, le financement de la vie associative par les entreprises, la pertinence d'une intervention régionale par rapport aux associations. Elles n'ont pas été traitées au fond sans avoir été pour autant ignorées.

Ces questionnements ont permis de réaffirmer des points de consensus importants. Toute vie en société nécessite des formes d'organisation. La nôtre s'organise notamment autour de la loi de 1901 sur les associations. Ce cadre n'a pas été remis en cause. C'est un maillage jugé par tous indispensable. Les associations et le bénévolat qu'elles suscitent, représentent une masse de travail non solvable considérable qui fait fonctionner la société.

Nous avons eu des divergences mais pas sur ce point. Seul le financement public des associations intervenant dans le secteur marchand est contesté par une minorité d'entre nous.

L'atelier a été l'occasion de découvrir pour certains d'entre nous la richesse de ce qu'est la vie associative. Nous avons tenu à en proposer une définition dans ce préambule.

En premier lieu, une association est un projet autour duquel se regroupent des personnes.

Les associations, par ce regroupement autour de projets, créent du lien social, des solidarités, elles sont une école de la citoyenneté, elles participent au principe de fraternité.

Notre avis était sollicité sur la « vie associative ».

Nous avons d'abord acté que, pour nous, le fait associatif ne se limitait pas aux seules associations déclarées. Nous nous sommes intéressés aux associations loi de 1901 mais aussi aux collectifs plus informels.

La vie associative traite de la vie formelle des associations, de leurs contacts et démarches, de leur vie informelle, des projets qu'elles mènent. C'est en priorité à ces aspects que nous nous sommes intéressés.

Le Conseil Régional a voulu cette démarche. Nous y avons consacré trois week-ends de printemps. Nous souhaitons que le Conseil Régional prenne le temps de considérer cet avis.

# Chapitre I

## Enjeu de l'engagement dans la vie associative

Les définitions que nous recommandons de retenir pour guider l'action de la Région :

L'engagement, c'est donner de son temps et de ses compétences par rapport à un projet que l'on souhaite voir aboutir.

L'engagement est un moyen d'expression et de valorisation de soi. Il lie les personnes entre elles dans une relation d'obligation réciproque qui n'est pas vécue comme une contrainte mais comme un plaisir de rendre service ou d'assurer ensemble une mission d'intérêt général. Il peut permettre aussi de lutter contre l'exclusion et a vocation de socialisation.

Nous distinguons plusieurs formes d'engagement :

- l'action au sein de collectifs informels et/ou éphémères,
- le bénévolat,
- le volontariat,
- le salariat associatif.

L'action au sein de collectifs informels et/ou éphémères autour d'un projet ou d'un besoin particulier permet souvent un premier engagement.

Le bénévolat concerne une action consacrée gratuitement et volontairement à une cause ou un projet. Il peut être ponctuel ou durable.

Le volontariat (ou service civique) se distingue du bénévolat car il s'agit d'une activité à temps plein où il est possible de percevoir une indemnité dite « de subsistance » et de bénéficier d'une protection sociale.

Quand une personne a choisi de mener sa vie professionnelle au sein d'une association, alors son activité comporte une dimension d'engagement. Le salariat associatif est alors parfois aussi un engagement.

## OBJECTIFS :

### **1) Rendre le bénévolat accessible et attractif**

#### **CONSTATS**

- Nous pensons que le nombre de bénévoles devient insuffisant face à l'augmentation et la diversification des besoins de la population et l'apparition de nouveaux enjeux de société, face au désengagement ou au non-positionnement de l'Etat.
- Nous nous inquiétons d'une tendance croissante au non-engagement.

#### **NOUS DEMANDONS A LA REGION DE**

- Accompagner les associations à communiquer et/ou moderniser leur image en la rendant plus attractive, pour attirer des nouvelles forces vives, et faciliter l'engagement. Cet effort doit se faire à destination de tous les publics qui ne seraient pas déjà engagés.

#### **CELA PASSE PAR**

- Le site Internet de la Région Rhône-Alpes complété pour que les associations disposent d'informations en ligne sur la vie associative.
- Des accès à Internet ouverts dans les espaces régionaux. Cela permettra de favoriser les contacts et l'utilisation des réseaux sociaux pour qu'ils soient pleinement des outils de communication au service des associations.
- Une ouverture des lycées en s'appuyant sur les associations lycéennes.  
Ex: Journée des associations au lycée
- Une condition aux aides aux universités : la mise en place d'une politique de développement de l'engagement.
- Une condition aux aides de la Région aux organismes de formation : la mise en place d'une meilleure reconnaissance des compétences acquises par l'engagement.
- Une incitation fiscale pour motiver le bénévolat, à l'exemple de la Finlande.

## **2) Faire vivre le bénévolat**

### **CONSTATS**

- Un besoin de renouvellement est ressenti face à l'usure des bénévoles.
- Nous constatons aussi l'existence de freins à l'entrée dans l'engagement ou à un engagement plus approfondi, sur un poste à responsabilité (juridique ou vis-à-vis des autres).

### **NOUS DEMANDONS A LA REGION DE**

- Accompagner et valoriser les bénévoles par la formation et le conseil, pour mener à bien leur mission au sein de l'association.
- Favoriser la diversité des formes associatives.
- Défendre les valeurs associatives : lien social, solidarité, convivialité, proximité...

### **CELA PASSE PAR**

- Une promotion plus grande des outils de formation déjà existants : document texte envoyé à toutes les associations, ressources Internet à disposition, lien sur le site de la Région qui renvoie aux outils de formation et aux associations, index dans les mairies...
- Une incitation aux associations qui font de la formation à se faire connaître.
- La mise à disposition des formations à la gestion de groupe (animation de réunions, gestion de conflit...) et la gestion administrative.
- Une meilleure reconnaissance des compétences acquises par l'engagement (parcours VAE simplifié).

### **SOYONS VIGILANTS SUR**

- Un système fédératif peut exclure la diversité des formes et des projets associatifs d'origine, ce qui n'est pas souhaitable.

### **3) S'intéresser aux nouvelles formes de l'engagement**

#### **CONSTATS**

- Nous constatons de nouvelles formes d'engagement : collectifs éphémères et/ou informels, volontariat, par exemple.
- Nous reconnaissons que les modalités d'engagement changent : engagement spontané, sur une durée courte, sur une action ponctuelle...

#### **NOUS DEMANDONS A LA REGION DE**

- Détecter/identifier les nouvelles formes d'engagement.
- Favoriser l'aboutissement d'un projet quelle que soit la forme du collectif qui le propose.
- Développer le volontariat et le bénévolat en veillant que ce soit une « école » pour découvrir la vie associative.

#### **CELA PASSE PAR**

- Un outil innovant pour faire remonter les bonnes initiatives et les faire connaître aux services de la Région : boîte mail, page web... et développer le rôle de découvreur des Espaces Rhône-Alpes (qui doivent donc se faire connaître).
- Une déclaration de principes relayée sur le site de la Région proposée aux collectifs informels pour les encourager à se faire connaître.
- Le volontariat ouvert à tous : l'idée ici est de faire comprendre qu'il peut aussi être adapté aux personnes éloignées du monde du travail depuis un certain temps, aux personnes handicapées, aux personnes ayant un niveau de qualification peu élevé. Il est également important d'aider les associations qui vont dans ce sens (financements, moyens, formations).
- L'allongement de la durée du volontariat, et le renforcement de son caractère formateur (cf. intérêt de la formation citoyenne).
- Une forme de volontariat utilisée comme un complément à la retraite. Envisager d'ouvrir le Service Civique aux plus de 60 ans permettrait aux gens, sur le libre choix, de partir un peu plus tôt en retraite (en compensant le manque à gagner), de libérer un poste pour un plus jeune tout en garantissant sa formation (notion de tutorat, compagnonnage...).

#### **SOYONS VIGILANTS SUR**

- Développer le volontariat sans en faire une forme de sous-emploi et sans fragiliser les structures qui accueillent des volontaires.
- Veiller à ce que le volontariat se développe exclusivement sur des missions d'intérêt général.
- Ne pas développer le volontariat au détriment du bénévolat.

## Chapitre II

### Enjeu de développement de la vie associative

Plus de 100 000 associations agissent en Rhône-Alpes. La Région ne peut pas travailler directement avec chacune d'entre elles. De ce fait, le fonctionnement actuel est discriminant et se prive de riches contributions.

Les grandes associations, leurs regroupements et les réseaux spécialisés s'y repèrent plus aisément que les autres. La distance géographique ou sociale par rapport aux grands centres de décision accentue le phénomène.

Les autres associations ont le sentiment de ne pas avoir d'interlocuteur. Elles aspirent à être considérées comme des acteurs à part entière du développement de la vie associative.

#### **NOUS DEMANDONS A LA REGION DE**

- Accorder la même attention à toute forme d'association par le biais d'une politique ouverte, appropriée, aux différentes situations de taille, de lieu, d'objet, d'expérience :
  - Il faut créer et resserrer les liens entre elles et entre la Région et les autres acteurs de la vie associative.
  - Il importe que la Région se rende plus accessible à toute forme d'association, qui contribue au bien commun, qui facilite le « vivre ensemble » et notamment par une politique de proximité, de lutte contre les inégalités.
  - Nous affirmons que le rôle de la Région n'est pas de compenser seule le désengagement de l'Etat, mais de donner à la vie associative un cadre de développement qui soit pérenne, notamment en facilitant les multi-financements (y compris avec les entreprises, notamment au plan local).

La Région doit pour cela jouer un rôle d'interface, de facilitateur, de chef d'orchestre...

## OBJECTIFS :

### **1) Pérenniser la vie associative**

Les associations étant une composante de la vie quotidienne des citoyens, la Région se doit d'assurer une dynamique de la vie associative.

#### **CONSTATS**

- Les associations participent à part entière au développement et à la vie de la collectivité dans tous ses aspects : l'économie, le social, la culture, l'environnement, le patrimoine, le sport... y compris à la vocation internationale de la Région. Elles souhaitent donc être reconnues comme telles.
- Du fait de sa multiplicité, de sa diversité et de son émiettement, le secteur associatif a du mal à se connaître, se faire connaître, à se rencontrer et à collaborer.
- Nous constatons le manque de liens des associations avec les acteurs publics, privés, et le manque de liens de ces acteurs entre eux (collectivités, entreprises).
- Nous nous interrogeons sur la transversalité nécessaire entre la direction de la vie associative et les autres directions de la Région pour mener une politique de la vie associative efficace (NB : ce point sera repris dans le chapitre consacré à la proximité).

#### **NOUS DEMANDONS A LA REGION DE**

- Rendre visible et lisible la diversité des formes d'associations sur le territoire régional.

#### **CELA PASSE PAR**

- La création en partenariat avec les différentes collectivités d'une base de données croisée, réactualisée (annuaire, répertoire), qui recense toutes les formes d'associations, leur objet, leur localisation, dans une approche « bassin de vie ».
- Le soutien à des forums associatifs, etc.

## **NOUS DEMANDONS A LA REGION DE**

- Faciliter les rapprochements inter-associatifs pour assurer la pérennité et le développement de la vie associative.
- Inciter toutes formes d'associations au regroupement, au développement de relations par thématiques ou sur les territoires dans lesquelles elles agissent. Ces formes de regroupement doivent être souples et permettre des complémentarités multiples.

## **CELA PASSE PAR**

- La conduite d'un diagnostic des besoins (manque de compétences des petites et moyennes associations sur les plans juridique, administratif, technique et humain).
- Le repérage des bonnes pratiques associatives, par exemple en prenant appui sur les ERA et l'organisation de groupes d'échanges.
- La mise en relation des associations entre elles afin de mutualiser moyens et compétences, organiser des groupes d'échanges d'expériences. Les grandes associations peuvent aider les plus petites, sans pour autant les contrôler.
- Un espace collaboratif en ligne animé, pour des échanges de pratiques ou de compétences entre associations.
- La création d'un journal de la vie associative (diffusion des expériences, mise en avant de la dimension humaine et non pas technique).
- Le soutien aux initiatives de mutualisation, y compris des moyens humains.
- La volonté de favoriser les contrats d'objectifs multi-partenariaux (entre associations de tailles, d'activités et/ou de localisations différentes).
- La mise en place d'un animateur, coordinateur, facilitateur de réseau.

## **NOUS DEMANDONS A LA REGION DE**

- Faciliter le multi-financement.

## **CELA PASSE PAR**

- Le renforcement des partenariats entre collectivités locales pour sortir des logiques de concurrence ou d'ignorance mutuelle.
- Le développement de la relation des associations avec les entreprises (en particulier TPE/PME et ESS) et à l'inverse des entreprises avec les associations (mécénat, apports en industrie ou en nature).

Exemple : en collaboration avec les services de la formation professionnelle, les services de la Vie Associative pourraient favoriser des rencontres entre des associations, les entreprises, les branches professionnelles et les partenaires sociaux.

## **SOYONS VIGILANTS SUR**

- La Région doit s'appliquer à simplifier les procédures de mise en œuvre et de mise en contact (cf. chapitre Proximité).
- Elle ne doit pas se désinvestir de ses engagements au prétexte qu'elle aide au rapprochement avec le monde économique.

## **2) Accompagner et reconnaître les émergences**

Les projets associatifs émergents, méconnus aujourd'hui, peuvent devenir des solutions pertinentes et duplicables pour demain.

### **CONSTATS**

- Les associations défrichent, découvrent ou redécouvrent des domaines d'intervention utiles pour la vie collective même si c'est très local. Exemple : le covoiturage, l'habitat groupé, les jardins partagés, les pédibus... Tous les champs d'action sont concernés, particulièrement ceux touchant à la solidarité et à l'environnement.
- Le fait de participer à l'activité d'associations émergentes, permet de créer des liens de proximité, de nouvelles solidarités, même si ces actions peuvent rester ponctuelles.
- Les réseaux sociaux sur Internet (Facebook, Twitter, etc.) facilitent l'entrée en contact et contribuent à un style de vie plus sociable. Ces rencontres qui s'amorcent sur le net, permettent d'élargir le cercle étroit de la proximité et peuvent déboucher sur une activité associative « classique ».

### **NOUS DEMANDONS A LA REGION DE**

- Reconnaître, mieux détecter le potentiel des projets émergents qui ne sont pas encore portés par des associations bien structurées.

### **CELA PASSE PAR**

- Une proximité avec le terrain et des relais (activer les élus régionaux en priorité, mais créer aussi des liens avec les élus départementaux et municipaux).
- Une analyse de l'objet de ces collectifs informels.
- Une veille sur Internet au travers des réseaux sociaux.

## **NOUS DEMANDONS A LA REGION DE**

- Développer des modalités originales de soutien à ces projets émergents.

## **CELA PASSE PAR**

- La mise en place d'un fonds de soutien aux initiatives habitants/citoyens expérimentales, innovantes, qui permettent des solidarités actives et qui créent des dynamiques collectives.
- La mise à disposition de ressources publiques et privées (salles de réunion, gymnases, salles informatique, dortoirs, cantines, matériels divers, etc.).
- L'élaboration et la prise en charge d'un catalogue de moyens par bassin de vie.

## **SOYONS VIGILANTS SUR**

- Concernant le Fonds de soutien, la Région doit organiser un suivi pour éviter les « dérapages » en s'appuyant sur la bonne connaissance des acteurs que devra avoir l'organisme local qui répartira les fonds.
- On sait qu'il est difficile d'augmenter les budgets mais nous pensons qu'une autre répartition du budget consacré à la Vie Associative peut privilégier ce type d'actions.

## Chapitre III

### **Enjeu de proximité entre la Région et la vie associative**

Chaque association, où qu'elle se trouve dans la région, doit pouvoir trouver un interlocuteur efficace.

Nous constatons que les associations regroupées ou fédérées en réseaux se repèrent facilement dans les dispositifs régionaux. Les autres peuvent avoir des difficultés à trouver un interlocuteur.

Elles auraient donc besoin d'une plus grande proximité avec la Région quels que soient leur taille, lieu, objet, expérience.

Nous savons que la Région procède par le biais de plusieurs modes d'intervention : politiques sectorielles, territoriales, vie associative, retour d'image. Une certaine cohérence doit être recherchée pour les articuler, cependant cette cohérence ne doit pas aboutir à étouffer la diversité, les initiatives, les émergences...

La Région doit donc inventer des moyens de proximité et de communication, pour affirmer sa présence auprès du monde associatif dans sa diversité.

Elle doit impulser une dynamique qui se prolonge jusqu'aux petites associations, même non fédérées.

Nous le traduisons ici en 2 grands objectifs.

## OBJECTIFS :

### **1) Développer un maillage de structures d'appui à la vie associative et permettre son accessibilité à toutes les associations**

Un tel maillage doit **irriguer l'ensemble des territoires** de la région, permettre des échanges réciproques entre ces structures et la Région d'une part, et entre ces structures entre elles d'autre part, en toile d'araignée.

Il doit permettre **une égalité** d'accès de toutes les associations aux moyens d'appui.

## **CONSTATS**

- Il Existe 8 Espaces Rhône-Alpes.
- Nous savons qu'il existe des réseaux et structures d'appui à la vie associative (par ex, Savara, les fédérations des centres sociaux, des foyers ruraux...), mais le territoire régional n'est pas couvert de manière homogène et exhaustive.

C'est insuffisant pour couvrir la diversité de la vie associative sur l'ensemble des territoires de la région :

- des associations sont dans des secteurs très riches en services et en structures, d'autres sont dans des secteurs plus pauvres
- des associations sont bien intégrées dans des réseaux et fédérations (par thématiques, ou par territoires), d'autres en sont éloignées.
- Nous avons pris conscience qu'il existe des projets associatifs ou émergents qui ne sont ni portés par une fédération, ni soutenus par une collectivité de proximité (communes...).

## **NOUS DEMANDONS A LA REGION DE**

- Orienter, mettre en relation, faire connaître les interlocuteurs privilégiés relatifs au projet ou au questionnement associatif.

**Quand une association se tourne vers la Région pour obtenir une information sur la vie associative, elle doit pouvoir la trouver.**

### **CELA PASSE PAR**

- Un interlocuteur « internautique » réactif, porte d'entrée numérique à la Région, avec un rôle d'orientation.

### **NOUS DEMANDONS A LA REGION DE**

- repérer les moyens et structures de soutien existants sur l'ensemble de son territoire
- faciliter la mise en réseau de ces structures
- les rendre visibles au monde associatif

**Cela pour aboutir à un maillage complet de la région en termes de structures d'appui à la vie associative.**

### **CELA PASSE PAR**

- Un diagnostic géographique (identification des « trous » dans la carte, des manques en termes de structures de soutien à la vie associative).
- L'implantation de structures d'appui à la vie associative dans les zones non couvertes (au cas par cas, à l'échelle des bassins de vie).
- Une diffusion de l'information auprès des associations sur l'existence de ces structures, notamment par la création d'une base de données des moyens de soutien existants

### **NOUS DEMANDONS A LA REGION DE**

- Privilégier la « périphérie »

**La Région doit porter son effort en priorité sur les structures d'appui, existantes ou à créer, tournées vers les associations les plus éloignées, les plus fragiles.**

### **SOYONS VIGILANTS SUR**

- Il ne s'agit pas d'inscrire la Région dans une logique d'hyper-proximité avec les 100 000 associations de la Région.
- Les moyens développés par Région doivent être conçus en complémentarité avec les autres collectivités.

## **2) Favoriser un partenariat de qualité avec le monde associatif**

Nous pensons que les associations ont un besoin d'accompagnement, de dialogue et d'échanges au-delà de l'aide financière, dans des relations réciproques de bienveillance et d'empathie avec la Région.

Nous le traduisons par 2 objectifs intermédiaires :

- Organisation interne de la Région : priorité à la transversalité
- Améliorer les relations, la qualité du dialogue Région – associations

## OBJECTIFS INTERMEDIAIRES :

### **a) Organisation interne de la Région : priorité à la transversalité**

#### **CONSTATS**

- Nous constatons que des associations éprouvent une très grande difficulté à s'informer du suivi d'un dossier par manque d'un interlocuteur identifié à la Région.
- Nous estimons qu'il existe un manque de transversalité au sein de la Région (entre les services, selon les thèmes et selon les étapes de traitement des dossiers).

#### **NOUS DEMANDONS A LA REGION DE**

- Permettre aux associations d'avoir un interlocuteur identifié qui assure la transversalité entre les services concernés, en fonction de leurs demandes. Cet interlocuteur n'est pas nécessairement la direction de la vie associative, mais la direction de la vie associative doit se préoccuper de bien orienter les associations au sein des services de la Région.
- Favoriser la transversalité entre les services de la Région.
- Permettre à la direction de la vie associative de piloter certains projets quand ils sont émergents et transversaux.

#### **CELA PASSE PAR**

- La mise en place d'une cellule de pilotage et d'orientation au sein de la direction de la vie associative.
- Un système de traçabilité des dossiers associatifs permettant en temps réel, via un site Internet, de savoir où en est son dossier.
- Des moyens propres à la direction vie associative pour soutenir ce qui est hors politiques sectorielles (émergences, projets associatifs qui « n'entrent pas dans les cases ») et piloter efficacement les projets associatifs transversaux, inter-secteurs (dans un rôle de coordination, pas forcément en tant que chef de file elle-même).
- Un organigramme transparent, pour que les associations sachent précisément à qui s'adresser et comment « circuler dans le système ».

#### **SOYONS VIGILANTS SUR**

- Attention au risque de dilution des responsabilités, à ce que les services ne se « renvoient pas la balle ». Il faut assurer un suivi des dossiers du début jusqu'au terme du traitement.

## **b) Améliorer les relations, la qualité du dialogue Région - associations**

### **CONSTATS**

#### **DIALOGUE**

- Nous reconnaissons la nécessité pour la Région de critères de sélection rigoureux et l'utilité du travail de montage de dossiers. Mais le manque de dialogue pendant le traitement des dossiers, et parfois l'absence de réponse ou les réponses non ou peu motivées, peuvent être préjudiciables à la bonne relation entre Région et associations, et aux finalités qui les concernent toutes les deux.
- Nous affirmons la nécessité d'un respect mutuel entre la Région et le monde associatif, d'une empathie de la Région envers les associations, d'une considération pas seulement mercantile (recherche de subventions) des associations vis-à-vis de la Région.

#### **FINANCEMENT**

- Nous sommes alertés par la mise en danger des associations en raison des délais de paiement trop longs de la part des collectivités.

### **NOUS DEMANDONS A LA REGION DE**

#### **DIALOGUE**

- Permettre une confrontation respectueuse dans le processus d'élaboration des projets, une co-construction. (la lenteur n'est pas forcément un problème si elle ne s'accompagne pas du silence !).
- Laisser une marge de manœuvre dans la constitution des dossiers, ne pas imposer de critères trop précis, laisser un peu de souplesse aux associations.

#### **FINANCEMENT**

- Réduire les délais des paiements de la Région.

### **CELA PASSE PAR**

- Un accusé de réception suite au dépôt d'un dossier par une association indiquant :
  - Les coordonnées de la personne chargée du suivi du dossier jusqu'à son terme.
  - Les délais d'instruction.
  - Les recours possibles dans le cas d'un rejet partiel ou total de la demande.
- Une formation des techniciens de la Région aux réalités des logiques associatives – et vice-versa !
- Nous prônons aussi une sensibilisation-formation des élus.

## Conclusion

Nous n'avons pas voulu, en conclusion, proposer une synthèse de l'avis citoyen pour éviter que celui-ci ne se résume à deux ou trois recommandations. C'est un tout. Ce que nous disons sur l'empathie qui doit exister entre la Région et les associations est aussi important que les mesures concrètes que nous recommandons.

Nous avons donc choisi de conclure en ouvrant des perspectives, au-delà du sujet qui nous réunissait.

En participant à l'atelier citoyen, nous avons apprécié l'importance et l'intérêt de sortir de l'entre soi, de son milieu de vie, de découvrir d'autres visions, d'autres points de vue. Nous l'avons vécu avec un vrai plaisir, nous trouvons important de le dire.

C'est donc une expérience intéressante pour chacun, pour le groupe, et nous l'espérons utile.

## Annexe

## Liste des experts et parties prenantes

## EXPERTS

Colas AMBLARD	Docteur en droit - Maître de conférences associé à l'Université Jean Moulin Lyon III - Avocat associé au sein de la société d'avocats NPS CONSULTING - Responsable rubrique : droit et fiscalité des associations et institutions sans but lucratif.	Thème « Dimension sociale de la vie associative »
Florence MARTIN	Responsable du Pôle Chambre de développement économique de la CRESS, Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire	Thème « Dimension économique de la vie associative »
Jean-Pierre WORMS	Sociologue, ancien député français, responsable associatif « La Fonda »	Thème « Dimension sociale de la vie associative »

## PARTIES PRENANTES

Laurent BARRAUD	Unis-Cité	Atelier Engagement
Yves BLEIN	Secrétaire Général de la Fédération Léo Lagrange	Débat sur les enjeux du financement associatif
Cécile CASEY	AFEV	Atelier Engagement
Martine DORE	ADMR	Atelier Développement de la Vie Associative
Marianne ESHET	Déléguée Régionale de la Fondation SNCF	Débat sur les enjeux du financement associatif - Atelier Développement de la Vie Associative
Philippe LAFAY	PSA	Atelier Proximité
Pierre LAMBERT	Chargé de mission à la ville de Lyon	Atelier Proximité
Bénédicte LEROY	Les Habiles	Atelier Développement de la Vie Associative
Anne-Sophie MILLET	Cap Berriat	Débat sur les enjeux du financement associatif – Atelier Proximité
Isabelle POIROT	Cap Berriat	Atelier Proximité
Bernard TRANCHAND	CESER	Atelier Engagement
Marc VALENTIN	ADMR	Atelier Proximité

*L'atelier citoyen a été animé par une équipe de consultants réunie par Niagara Innovation :  
Claude COSTECHAREYRE, Denis BERNADET, Aurélie LETENOUX, Julie MAUREL,  
Hervé CHAYGNEAUD-DUPUY, Cécile OUZET, Maxence COSSALTER.*